



## Les actifs et la route : quelle conduite lors des trajets professionnels ?

Ifop pour MMA

- Principaux enseignements -



ASV/TS N° 112836

Contacts Ifop :

Anne-Sophie Vautrey / Thomas Simon

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

**MARS 2015**

## Sommaire

- 1 - La méthodologie.....	1
- 2 - Les principaux enseignements de l'étude .....	4
Usages et perceptions .....	5
Comportements au volant.....	7
Accidents et sanctions dans le cadre de trajets professionnels.....	10
Connaissance des règles de sécurité routière .....	11
Politique de l'entreprise en matière de sécurité routière.....	12

- 1 -

## La méthodologie

# Méthodologie

---

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

## Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

---

### Echantillon



L'enquête a été menée auprès de **1001** personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois\*, extraites d'un échantillon de **2736** personnes représentatif de la population active occupée française.

*\* hors professionnels de la route (coursiers, livreurs, ambulanciers, chauffeurs de taxi, conducteurs routiers)*

### Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par région.

### Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing) du 11 au 19 mars 2015.

**Retrouvez gracieusement les sondages et analyses de l'Ifop sur :**

Nos applications mobiles



Android



iPhone / iPad

Notre site Internet



[www.ifop.com](http://www.ifop.com)

Les réseaux sociaux



@IfopOpinion



Ifop Opinion

**Ifop pour MMA**

2

Les actifs et la route : quelle conduite lors des trajets professionnels ? ■ Mars 2015

## Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

<b>INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE</b>						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	<b>5 ou 95%</b>	<b>10 ou 90%</b>	<b>20 ou 80%</b>	<b>30 ou 70%</b>	<b>40 ou 60%</b>	<b>50%</b>
<b>100</b>	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
<b>200</b>	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
<b>300</b>	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
<b>400</b>	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
<b>500</b>	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
<b>600</b>	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
<b>700</b>	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
<b>800</b>	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
<b>900</b>	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
<b>1 000</b>	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
<b>2 000</b>	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
<b>3 000</b>	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
<b>4 000</b>	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
<b>5 000</b>	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
<b>6 000</b>	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
<b>8 000</b>	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
<b>10 000</b>	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

**Exemple de lecture du tableau :** dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

**- 2 -**

## **Les principaux enseignements de l'étude**

## I. Usages et perceptions

### Les déplacements professionnels concernent près de la moitié des actifs occupés

**43% des actifs interrogés sont régulièrement amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.** Les hommes s'avèrent plus concernés par les déplacements professionnels que les femmes (49% contre 36%). Les actifs exerçant une profession agricole (76%), artisanale (58%), ou commerciale (50%) sont également plus généralement amenés à conduire un véhicule pour des raisons professionnelles que l'ensemble des répondants.

**On observe par ailleurs que la propension à effectuer des déplacements professionnels croît avec les responsabilités managériales,** évoluant de 38% pour les actifs n'en ayant pas, à 63% pour les personnes encadrant dix personnes ou plus.

**Près de la moitié des actifs réalisant régulièrement des déplacements professionnels en font au moins une fois par jour (47%).** Un quart des répondants effectue ce type de trajets deux à trois fois par semaine (24%) et 10% une fois par semaine. Moins d'un actif sur cinq effectuant régulièrement des trajets dans le cadre de son travail en réalise moins d'une fois par semaine (19%). Les déplacements professionnels effectués de manière quotidienne concernent une majorité de répondants exerçant une profession artisanale (68%), ou agricole (66%).

### Si la voiture est le moyen de locomotion le plus utilisé pour les déplacements professionnels, le type de véhicule apparaît étroitement corrélé à la fréquence et à la durée des trajets

**Les trois quarts des actifs concernés par les trajets professionnels les effectuent au volant d'une voiture (74%),** alors que 19% prennent les commandes d'un véhicule utilitaire léger (VUL).

Les actifs ayant une activité sanitaire (85%) ou commerciale (83%) sont plus nombreux à effectuer leurs déplacements professionnels en voiture, de même que les professions libérales ou cadres supérieurs (93%) et les personnes encadrant plus de 10 personnes (81%).

Les utilitaires sont quant à eux plus couramment conduits par les personnes exerçant une profession artisanale (41%) ou agricole (32%), ou bien par les professionnels du secteur de la construction (43%).

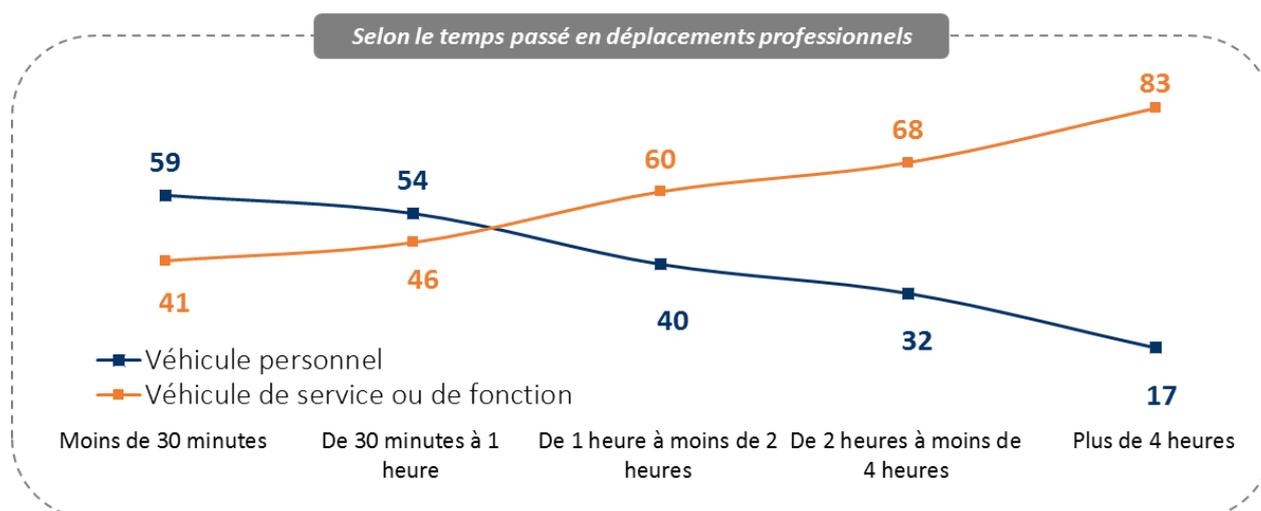
**Par ailleurs, 53% des répondants disposent d'un véhicule de service ou de fonction pour réaliser leurs déplacements professionnels, alors que 47% utilisent leur véhicule personnel.**

Les deux tiers des professionnels de la construction (68%), les ouvriers (67%) et les professions intermédiaires (65%) disposent d'un véhicule de service ou de fonction. Notons également que la grande majorité des interviewés conduisant un utilitaire déclare que ce véhicule est mis à leur disposition par leur employeur (84%).

**La proportion de conducteurs d'utilitaires croît avec la fréquence des trajets professionnels,** passant de 7% des répondants effectuant des trajets une fois par mois à 23% pour des trajets quotidiens. **De la même manière, plus le temps passé au volant est long, plus il est fréquent que le véhicule utilisé soit un utilitaire** (de 14% pour 30 minutes ou moins passées au volant dans la journée à 28% pour une durée de 2 à 4 heures).

**On observe également que plus le temps passé au volant lors d'une journée incluant des déplacements professionnels est important, plus ce trajet se fait aux commandes d'un véhicule de service ou de fonction** (de 41% pour 30 minutes de trajet à 83% pour plus de 4 heures).

## La nature du véhicule utilisé pour ses déplacements professionnels



### Le déplacement professionnel-type s'effectue principalement pendant la journée, en centre-ville et dure moins d'une heure

**59% des actifs concernés par les trajets professionnels passent en moyenne une heure ou moins dans leur véhicule**, les jours où ils effectuent des déplacements. Un quart passe même moins de 30 minutes au volant.

Parmi les 41% de répondants passant plus d'une heure dans leur véhicule les jours où ils effectuent des déplacements professionnels, on observe une surreprésentation des professions libérales et cadres supérieurs (51%), des professionnels du commerce et du transport (46%), et des actifs disposant d'un utilitaire (50%). Au contraire, les actifs exerçant une profession artisanale (34%) ou agricole (29%) se révèlent moins nombreux à passer plus d'une heure par jour au volant de leur véhicule pour des trajets professionnels.

**La majorité des actifs concernés par les déplacements professionnels effectuent ces derniers uniquement durant la journée (79%)**, alors qu'ils peuvent se dérouler de jour comme de nuit pour 20% d'entre eux. Les actifs évoluant dans le domaine sanitaire ou le secteur de la construction se révèlent plus enclins que la moyenne à ne circuler que la journée (respectivement 85% et 90%). Il en va de même pour les actifs effectuant plus rarement des trajets professionnels (92% de ceux qui n'en font qu'une fois par mois) ou passant peu de temps au volant (87% de ceux qui y passent moins de 30 minutes en une journée contenant un trajet professionnel).

**Lors de leurs trajets professionnels, les actifs empruntent le plus souvent les rues de centre-ville ou les voies périurbaines (52%)**, une route départementale (44%), ou une route nationale (42%). Dans une moindre mesure, 30% circulent sur l'autoroute.

On observe que les deux tiers de personnes travaillant dans le domaine sanitaire empruntent le plus souvent les rues de centre-ville (+14 points par rapport à l'ensemble de l'échantillon), alors que dans le secteur agricole, plus de trois actifs sur quatre circulent avant tout sur des routes départementales (76%, +32 points).

### Le sentiment de routine prédomine durant les déplacements professionnels

Lorsqu'ils se trouvent au volant dans le cadre d'un trajet professionnel, les actifs interrogés sont en majorité dans un état d'esprit négatif (67%) : ces déplacements sont principalement générateurs de routine, citée par 39% des répondants. L'impression de perdre son temps (15%) et le stress ou l'agacement (13%) sont ressentis de façon plus marginale.

Les répondants les plus âgés (44% des 50 ans et plus) ainsi que ceux effectuant quotidiennement des trajets professionnels (45%) apparaissent plus nombreux que la moyenne à évoquer la routine pour qualifier leurs trajets professionnels.

Un répondant sur trois déclare néanmoins se trouver dans un état d'esprit positif, dont 15% qui ressentent de la tranquillité, 9% une impression d'évasion, et 9% du plaisir. Les plus jeunes (39% des moins de 35 ans), les professionnels effectuant plus rarement des trajets dans le cadre de leur travail (40% de ceux qui font un trajet par mois), ainsi que les professionnels du commerce (40%) se montrent plus nombreux à associer des sentiments positifs à ces déplacements.

### Si le véhicule utilisé pour les déplacements professionnels est globalement jugé satisfaisant, les conducteurs d'utilitaires se montrent plus réservés

89% des actifs régulièrement amenés à effectuer des trajets professionnels se disent satisfaits du véhicule qu'ils utilisent à cette occasion.

Le véhicule utilisé lors des trajets professionnels est jugé facile à conduire par 95% des répondants, dont 48% pour qui il est très facile à conduire. Ce véhicule est également jugé bien entretenu (88%, dont 43% tout à fait), sécurisant (85%, dont 37% tout à fait) et confortable (80%, dont 36% tout à fait). En revanche, l'ancienneté du véhicule conduit lors de ses déplacements professionnels génère des jugements un peu plus partagés. 69% des actifs interrogés jugent leur véhicule récent, dont 33% tout à fait.

On observe dans le détail que les répondants prenant le volant d'un utilitaire lors de leurs trajets professionnels émettent des jugements plus mesurés quant à leur véhicule, 85% d'entre eux s'en montrant satisfaits (-4 points par rapport à l'ensemble de l'échantillon). Plus précisément, 39% des conducteurs d'utilitaire jugent leur véhicule « tout à fait » facile à conduire (-9 points), 34% le jugent « tout à fait » bien entretenu (-9 points), 28% l'estiment « tout à fait » sécurisant (-9 points) et 25% « tout à fait » confortable (-11 points).

## II. Comportements au volant

### Une grande majorité des conducteurs adopte des comportements dangereux lors de déplacements professionnels

85% des conducteurs adoptent au moins l'une des conduites dangereuses mesurées<sup>1</sup> dans le cadre de cette étude. Si seuls 15% des répondants déclarent un comportement prudent en tous points, les

---

<sup>1</sup> Dans cette étude, les actions suivantes sont identifiées comme caractéristiques d'une conduite dangereuse : utiliser (systématiquement, souvent ou parfois) son téléphone mobile en conduisant ou tenir son téléphone en main, utiliser un kit mains-libres doté d'écouteurs, d'oreillettes, d'un casque pour passer ou recevoir des appels ; conduire (souvent ou parfois) en état de fatigue ; rouler (souvent ou parfois) au-dessus de la vitesse maximale autorisée ; prendre le volant après avoir bu plus de deux verres d'alcool lors de trajets professionnels.

actifs du secteur agricole (23%) ou artisanal (20%) s'avèrent plus prudents que la moyenne, contrairement aux professions commerciales (9%) ou aux résidents de l'agglomération parisienne (9%). **On observe que les plus jeunes conducteurs sont également les moins prudents** : 10% des moins de 35 ans n'adoptent aucune conduite dangereuse, contre 18% des 50 ans et plus.

**La prudence au volant lors de trajets professionnels diminue par ailleurs avec l'accroissement des responsabilités managériales des répondants** : 20% des actifs n'ayant pas de fonction d'encadrement n'adoptent aucune conduite dangereuse, alors que seulement 3% des personnes encadrant 10 collaborateurs ou plus sont dans le même cas.

**L'adoption de conduites dangereuses au volant se révèle également liée à la fréquence des déplacements professionnels.** Si un quart des actifs n'effectuant qu'un déplacement professionnel par mois se déclare prudent en tout point, seuls 11% de ceux qui effectuent des trajets professionnels deux à trois fois par semaine font preuve de la même vigilance.

**Par ailleurs, les conséquences de l'adoption de conduites dangereuses au volant sont mises en exergue par le fait que seuls 2% des actifs ayant déjà eu un accident dans le cadre de trajets professionnels n'adoptent aucune conduite dangereuse au volant.**

### **Le téléphone mobile est largement utilisé, malgré l'alourdissement des sanctions**

**74% des actifs effectuant régulièrement des déplacements professionnels déclarent utiliser leur téléphone mobile au volant pour passer ou recevoir des appels.** Les plus jeunes (78% des moins de 35 ans), les commerciaux (84%) et les encadrants de plus de 5 personnes (85%) se montrent les plus enclins à utiliser leur mobile en conduisant.

On observe également que la lecture (53%) et l'envoi de SMS au volant (42%) concernent une large proportion des actifs interrogés.

**Un tiers des actifs passant ou recevant appels au volant durant leurs déplacements professionnels reconnaît tenir son téléphone en main (32%).** Les répondants exerçant une profession agricole (48%) ou sanitaire (43%) se révèlent plus nombreux à tenir leur mobile en main lorsqu'ils téléphonent en conduisant. Une large part des conducteurs d'utilitaires (41%) et des actifs passant plus de 4 heures par jour au volant (41%) partage également cette attitude dangereuse.

**De plus, 42% des répondants ayant déjà eu un accident durant un trajet professionnel tiennent leur mobile en main lorsqu'ils téléphonent en conduisant (+10 points par rapport à la moyenne).**

### **2 actifs sur 3 effectuent des trajets professionnels en état de fatigue, principalement par crainte d'être en retard**

Les deux tiers des actifs effectuant régulièrement des déplacements professionnels reconnaissent conduire souvent, parfois ou rarement en étant très fatigué. Il est arrivé de conduire plus de deux heures à 58% des répondants, dont 15% pour qui cette situation se produit souvent, et à 35% de somnoler au volant durant un trajet professionnel.

**Au total, l'une de ces trois modalités de la conduite en état de fatigue concerne 78% des actifs effectuant des déplacements professionnels.**

La conduite en état de fatigue se révèle sans surprise liée au temps passé au volant lors d'une journée contenant des trajets professionnels (66% pour les actifs passant moins de 30 minutes au volant à 85% lorsque les trajets durent plus de 4 heures) ainsi qu'à la fréquence des déplacements professionnels (passant de 61% pour une fréquence mensuel à 80% pour une fréquence quotidienne).

On observe également que 93% des actifs ayant déjà eu un accident lors d'un déplacement professionnel sont concernés par la conduite en état de fatigue.

Bien que la conduite pendant plus de deux heures sans faire de pause concerne une majorité des actifs effectuant des trajets professionnels, 38% d'entre eux déclare ne pas avoir ressenti le besoin de s'arrêter pour faire une pause. 27% ont par ailleurs renoncé à faire une pause parce qu'ils étaient pressés ou craignaient d'être en retard.

Les répondants ayant déjà conduit en ayant très fatigués l'expliquent principalement par la peur d'être en retard (30%), par le fait que s'arrêter n'aurait rien changé à leur fatigue (22%) ou avancent que la fatigue ne les empêche pas de conduire.

La somnolence au volant, qui concerne 35% des actifs effectuant des déplacements professionnels est principalement expliquée par des journées trop chargées (39%) ou le manque de sommeil (35%).

**7 actifs sur 10 dépassent la vitesse autorisée lors de déplacements professionnels, le plus souvent par manque d'attention**

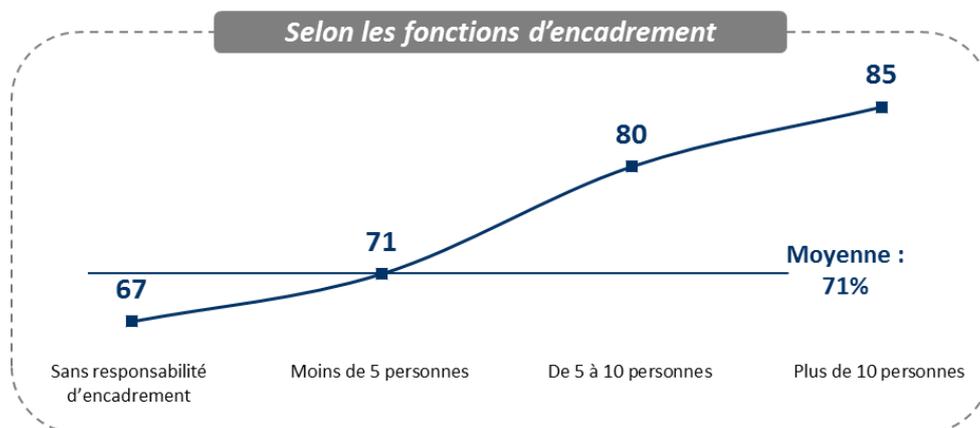
**7 répondants sur 10 reconnaissent dépasser les limitations de vitesse lors de déplacements professionnels, dont 8% qui les dépassent souvent et 28% parfois.**

Les conséquences d'une vitesse excessive se traduisent ici nettement par le fait que 90% des actifs ayant déjà eu un accident lors d'un trajet professionnel déclarent dépasser les limitations de vitesse.

Le dépassement des vitesses maximales autorisées apparaît par ailleurs lié aux responsabilités managériales des répondants. Ainsi, 67% des actifs n'ayant pas de fonction d'encadrement dépassent ces limitations, contre 85% des encadrants de plus de 10 personnes.

On observe également que les femmes sont plus nombreuses à ne jamais dépasser les limitations de vitesse lors de leurs déplacements professionnels (35% contre 26% des hommes).

### **Le dépassement de la vitesse maximale autorisée lors de déplacements professionnels**



La première raison avancée par les actifs dépassant les limitations de vitesse lors de trajets professionnels est le manque d'attention (32%). Cette explication est plus couramment avancée par les femmes (37%) et les actifs effectuant des trajets professionnels seulement une fois par mois (46%). Viennent ensuite la fluidité du trafic, qui explique les dépassements des limitations de vitesse de 24% des répondants, et la crainte d'être en retard (19%).

**Près d'un actif sur cinq a déjà pris le volant pour effectuer un déplacement professionnel après avoir bu plus de deux verres d'alcool**

**16% des actifs interrogés ont déjà effectué un déplacement professionnel après avoir bu plus de deux verres d'alcool, dont 6% pour qui cela s'est produit plusieurs fois.**

Une fois encore, on observe une forte surreprésentation des actifs ayant déjà eu un accident lors d'un trajet professionnel parmi ceux reconnaissant avoir déjà conduit après avoir bu plus de deux verres d'alcool (40%, +24 points).

Les actifs du secteur agricole (26%) ou commercial (25%) se révèlent également plus nombreux à conduire malgré une alcoolisation excessive, tout comme les répondants ayant des responsabilités managériales (cette proportion passant de 10% pour les actifs n'encadrant pas d'autres personnes à 33% pour ceux encadrant plus de 10 personnes).

Plus de la moitié des actifs ayant déjà pris le volant alcoolisé lors d'un trajet professionnel expliquent leur comportement par le fait qu'ils se sentaient capables de conduire (56%).

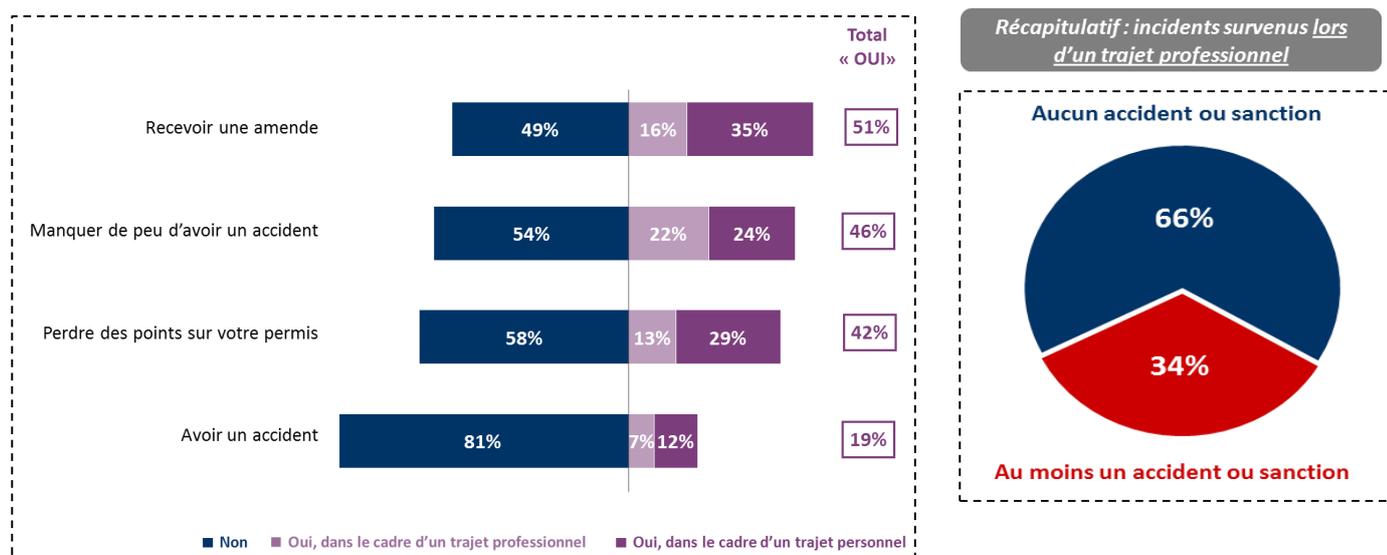
### III. Accidents et sanctions dans le cadre de trajets professionnels

**Bien que les incidents surviennent plus rarement lors de trajets professionnels que lors de trajets personnels, 1 actif sur 3 a déjà eu un accident, manqué d'en avoir un ou reçu une amende durant un trajet professionnel**

Au cours des cinq dernières années, 51% des actifs interrogés ont reçu une amende, 46% ont manqué de peu d'avoir un accident, 42% ont perdu des points sur leur permis de conduire, et 19% ont eu un accident. **Chacun de ces événements s'est majoritairement produit dans le cadre de déplacements privés et non de déplacements professionnels.**

**En effet, les actifs se montrent autant voire plus prudents lors des trajets professionnels que lors de trajets personnels.** Seuls 22% des interviewés déclarent plus souvent téléphoner au volant dans le cadre de trajets professionnels que de trajets privés, 13% respectent moins les limitations de vitesse, 11% ont plus souvent tendance à somnoler au volant. Seuls 7% ont plus souvent tendance à conduire alcoolisés durant leurs trajets professionnels.

## L'occurrence d'accidents ou de sanctions sur la route au cours des cinq dernières années



**Au total, 34% des actifs interrogés ont déjà eu un accident, manqué d'en avoir un ou bien reçu une sanction lors d'un trajet professionnel.** Les professions libérales et cadres supérieurs (44%), les professionnels de la construction (41%) et les actifs ayant une activité commerciale (39%) se révèlent plus largement concernés que la moyenne de l'échantillon par les accidents ou sanctions.

On observe ici encore un lien entre l'occurrence des accidents ou sanctions et le temps passé au volant lors d'une journée contenant des trajets professionnels (passant de 15% pour les actifs passant moins de 30 minutes au volant à 55% pour ceux qui y passent 2 à 4 heures). De même, la fréquence des déplacements professionnels (passant de 10% pour une fréquence mensuel à 40% pour une fréquence quotidienne).

Les accidents ou sanctions apparaissent également liés aux responsabilités managériales des répondants. 32% des actifs n'ayant pas de fonction d'encadrement sont concernés, contre 45% des encadrants de plus de 10 personnes.

**Le manque d'attention apparaît comme la première cause des accidents survenus lors de trajets professionnels (39%).** Un refus de priorité ou le non-respect d'un stop ou d'un feu tricolore est la deuxième cause d'accidents (26%), suivi d'une vitesse excessive (12%).

La vitesse est en revanche la première cause des amendes reçues lors de déplacements professionnels (66%).

## IV. Connaissance des règles de sécurité routière

**Sur les cinq questions à choix multiple posées pour mesurer les connaissances des actifs en matière de sécurité routière, seuls 10% des actifs concernés par les déplacements professionnels ont été en mesure de donner cinq bonnes réponses.** 28% ont donné quatre bonnes réponses sur cinq, 40% trois bonnes réponses, 18% seulement deux et 4% n'ont pu donner qu'une seule réponse correcte. Le nombre moyen de bonnes réponses s'établit à trois sur cinq possibles.

**Seuls 35% des actifs réalisant régulièrement des déplacements professionnels identifient correctement le risque routier comme la première cause d'accidents mortels du travail.** 42% des répondants y voient la deuxième cause de ces drames et 23% la troisième.

Les actifs ayant suivi une formation de sensibilisation aux risques routiers se révèlent nettement plus nombreux à identifier l'importance du risque routier concernant les accidents mortels du travail (46%, +11 points par rapport à l'ensemble de l'échantillon).

**8 actifs interrogés sur 10 sont au fait du retrait de trois points de permis encouru en tenant son téléphone mobile à la main en conduisant.** Les actifs passant plus de 4 heures au volant les jours où ils effectuent des déplacements professionnels (84%) font preuve d'une meilleure connaissance de la sanction encourue que ceux passant moins de 30 minutes au volant (74%).

**Dans une moindre mesure, 58% des répondants identifient la sanction encourue en roulant à 140 km/h au lieu de 130 km/h sur l'autoroute :** une amende de 68 € et un retrait de 1 point.

**55% des interviewés identifient le taux maximal d'alcool autorisé au volant de 0,5 gramme par litre de sang.** Probablement en raison d'une confusion avec le taux d'alcool maximum autorisé par litre d'air expiré (0,25 milligramme), 44% des répondants identifient de manière erronée cette limite à 0,25 gramme par litre de sang.

Les hommes (62%), les plus âgés (63% des 50 ans et plus), les professions libérales et cadres supérieurs (60%), et les actifs ayant suivi une formation de sensibilisation au risque routiers (61%) s'avèrent plus nombreux à identifier la bonne limite maximale de concentration d'alcool dans le sang.

**Enfin, plus de 9 répondants sur 10 avancent, à raison, que le fait de s'arrêter et faire une pause constitue le remède le plus efficace à la somnolence au volant.**

## Politique de l'entreprise en matière de sécurité routière

**Les actions des entreprises en matière de prévention des risques routiers apparaissent encore insuffisantes**

**39% des actifs effectuant des déplacements professionnels font état de l'absence au sein de leur entreprise d'actions en matière de prévention des risques routiers.** Ces actions sont rares pour 32% des répondants et régulières pour 29% d'entre eux.

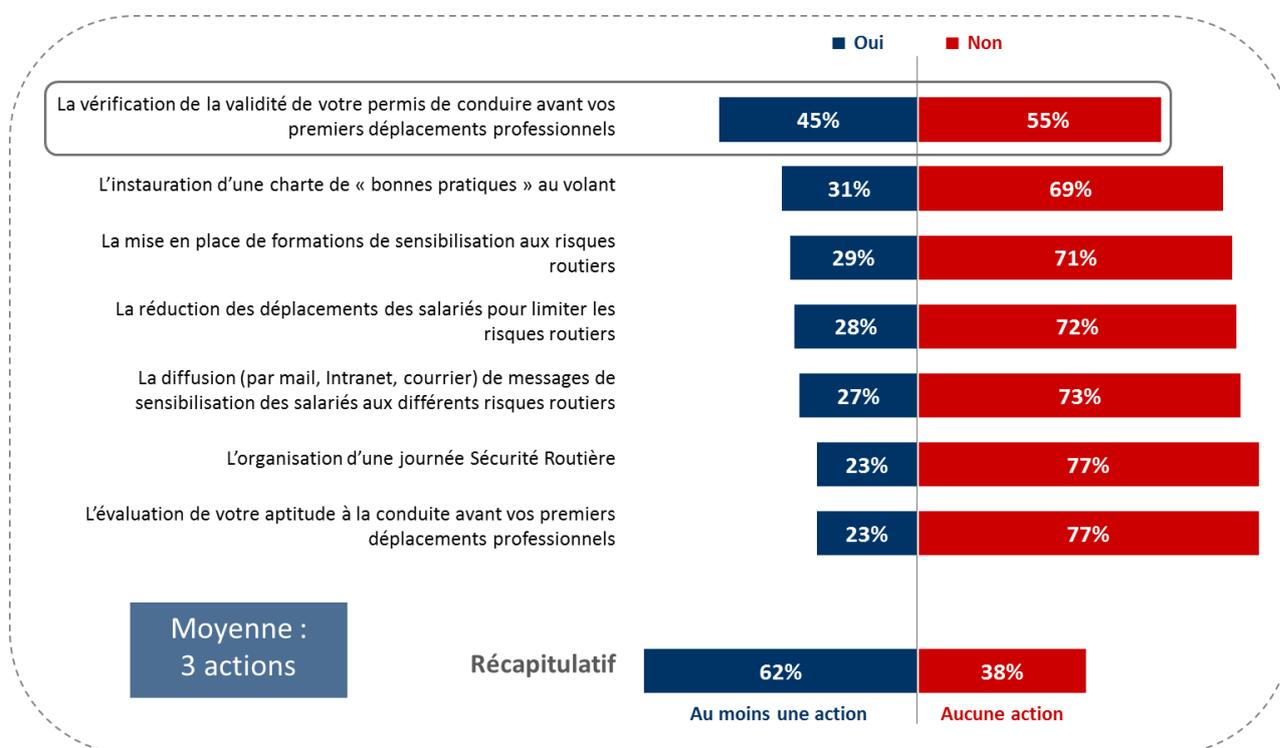
Dans le détail, les actifs exerçant une profession sanitaire s'avèrent plus nombreux à signaler l'inexistence des actions relatives à la sécurité routière au sein de leur entreprise (54%, +15 points par rapport à la moyenne de l'échantillon). A l'opposé, les actifs passant plus de 4 heures par jour au volant de leur véhicule (46%), les professionnels de la construction (42%) ou de l'artisanat (38%) rendent compte d'actions régulières.

**Moins de la moitié (45%) des actifs effectuant régulièrement des déplacements professionnels déclarent que la validité de leur permis de conduire a été vérifiée par leur employeur avant leurs premiers déplacements professionnels.** La proportion de répondants ayant pu prendre le volant dans le cadre professionnel sans faire preuve de leur habilitation à conduire s'établit à des niveaux plus élevés encore au sein des professions sanitaires et artisanales (respectivement 64% et 60%).

Les autres types d'actions en faveur de la sécurité routière n'ont été mises en place que dans les entreprises d'un quart à moins d'un tiers des répondants. On relève que la mise en place de formations de sensibilisation aux risques routiers ne concerne que 29% des répondants, et que l'évaluation de son

aptitude à conduire avant ses premiers déplacements professionnels ne s'est appliquée qu'à 23% des actifs amenés à effectuer régulièrement des trajets professionnels.

### **La mise en place par son employeur de différentes actions en matière de sécurité routière**



**Un actif sur quatre a déjà suivi au moins une formation de sensibilisation aux risques routiers. Moins du quart des actifs effectuant des trajets professionnels a déjà suivi une ou plusieurs formations de sensibilisation aux risques routiers (24%).** Les répondants exerçant une fonction d'encadrement (31%), et plus encore ceux encadrant plus de 10 personnes (37%), dont on a vu que leurs comportements routiers n'étaient pas les plus exemplaires, sont en revanche plus nombreux à avoir suivi des formations de sensibilisation au risque routier. C'est également le cas des répondants ayant déjà eu un accident (42%) ou un retrait de point (42%) à l'occasion d'un trajet professionnel. **Il semble donc que ces formations soient davantage proposées en réaction à des incidents qu'en prévention de ces derniers.**

On observe néanmoins que les actifs passant plus de 4 heures au volant de leur véhicule lorsqu'ils effectuent des déplacements professionnels sont plus nombreux à avoir bénéficié de ce type de formation (45%).

**Pour 44% des interviewés ayant suivi des formations de sensibilisation à la sécurité routière, ces dernières se sont déroulées il y a moins de deux ans.** Ces formations datent de deux à cinq ans dans 34% des cas, et de plus de 5 ans pour 23% des répondants en ayant bénéficié.

**Dans un cas sur deux, ces formations se sont déroulées au sein de l'entreprise (49%).** 38% ont bénéficié d'une formation en dehors de leur entreprise (sur piste), et 10% en e-learning.

## Des attentes très diverses à l'égard de son entreprise en matière de déplacements professionnels ou de prévention des risques routiers

**On observe une grande variété des attentes exprimées par les actifs concernés par les déplacements professionnels en matière de prévention des risques routiers, sans qu'aucune des actions proposées ne se détache significativement.** 30% des actifs interrogés souhaitent l'organisation d'une journée sur le thème de la sécurité routière, 29% une réduction du nombre de déplacements professionnels, la même proportion souhaitant la mise en place de formations de sensibilisation aux risques routiers (29%).

Notons que la mise en place de formations de sensibilisation aux risques routiers est plus couramment demandée par ceux qui en ont bénéficié par le passé (34%), signe que ces derniers y ont vu un impact positif sur leur manière d'aborder le risque routier.